

# BULLETIN de réservation : Eté 2017

## Réservation individuelle hôtel ou vol+ hôtel

A retourner avec la page des "conditions générales" datée, signée, précédée de la mention "Lu et approuvé" **accompagné d'un acompte de 35 % du prix du séjour TTC** ou d'un acompte de 50% si la réservation comprend des vols

### 1. IDENTITE

NOM et PRENOM : (EN MAJUSCULES) : .....

Adresse : .....

..... Code postal : □□□□□ Ville : .....

Tél. domicile : ..... Tél. Mobile : .....

Email (EN MAJUSCULES) : .....@.....

### 2. FORMULE DE SEJOUR CHOISIE (cocher la case correspondante)

**VOTRE PASSEPORT DOIT ETRE VALIDE AU MOINS 6 MOIS APRES VOTRE DATE DE DEPART – VERIFIEZ LE.**

#### Votre choix d'hôtel

Pays :

Ville :

Date d'arrivée à l'hôtel :

Date de départ de l'hôtel :

Nombre de nuits :

### 3. NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PROGRAMME ET COMPOSITION DES CHAMBRES (à compléter minutieusement)

NOM	PRENOM	AGE	DATE NAISSANCE	VILLE DE NAISSANCE	PAYS DE NAISSANCE
			.... / .... / .....		
			.... / .... / .....		
			.... / .... / .....		
			.... / .... / .....		
			.... / .... / .....		

NUMERO DE PASSEPORT	DELIVRE LE	EXPIRE LE	PAYS EMETTEUR (FR pour la France)
	.... / .... / .....	.... / .... / .....	

Type de chambre choisi :  single  double  triple  quadruple

### 4. ASSURANCES SOUCRITES A L'INSCRIPTION – Cochez la case de la formule choisie

Formule A – ASSURANCE ANNULATION (3,5 % du coût global du voyage)

OUI  NON

Formule B – ASSISTANCE RAPATRIEMENT (Israël 29 € - Autres 44 €)

OUI  NON

Formule C – ASSURANCE GLOBLE (Formule A + B) (5 % du coût global du voyage)

OUI  NON

Ces assurances ne couvrent que la période du voyage

### 5. DEMANDE DE VOLS

La réponse sera fonction des disponibilités des compagnies aériennes. Indiquez plusieurs dates ou une « fourchette » de dates. Il n'est possible de changer qu'une seule des dates.

5. Autres prestations (demi-pension, location de voiture, transferts, ....)

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des détails du programme auquel je m'inscris **ainsi que des conditions générales d'organisation et de vente**, et confirmer l'inscription des passagers indiqués ci-dessus. Pour être valide, votre fiche d'inscription doit être signée en pages 1,3,4.

Fait à

le,

2017

Signature avec Mention « lu et approuvé »



## CCVL Fiche de calcul

**L'acompte de 35% doit être calculé en incluant le montant des taxes et les prestations diverses**  
**Les assurances, pour être validées, doivent être intégralement réglées dès l'inscription.**

### 6- CALCUL DU PRIX DU PROGRAMME

#### A – PASSAGERS ADULTES

Prix du programme : € x Nombre d'adulte = ..... €  
Taxes d'aéroport : € x Nombre d'adultes = ..... €  
Supplément chambre (double, triple ou individuelle selon programme) = ..... €  
Supplément ½ pension, Chabbat = ..... €  
Réduction éventuelle = ..... €

#### A – PASSAGERS ENFANTS

Prix du programme : € x Nombre d'enfants = ..... €  
Taxes d'aéroport : € x Nombre d'enfants = ..... €  
Supplément chambre (double, triple ou individuelle selon programme) = ..... €  
Supplément ½ pension, Chabbat = ..... €  
Réduction éventuelle = ..... €

#### C- PRESTATIONS DIVERSES

Frais du règlement en 4 fois = ..... €  
Autre, préciser : = ..... €

#### TOTAL GENERAL HORS ASSURANCES

= ..... €

#### D – ASSURANCES :

= ..... €

Formule A- (3,,50 % du coût global du voyage)

Formule B - (Israël Barcelone 29 € / autres destinations 44 €)

Formule C - (5 % du coût global du voyage)

#### MONTANT TOTAL DU SEJOUR A REGLER (A+B+C+D)

= ..... €

#### ASSURANCES INCLUSES

### 7- PAIEMENT DU SEJOUR

Acompte versé le / / 2017 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF  
2e versement le / / 2017 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF  
Séjour soldé le / / 2017 : ..... € Mode de règlement :  Chèque  CB  Espèces  Chèques Vacances  PNF

### 8- OBSERVATIONS (notamment problèmes de santé particuliers)

### 9- PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR

NOM – PRENOM	LIEN DE PARENTE	VILLE	NUMERO FIXE	NUMERO PORTABLE

#### Pour valider votre inscription, il est impératif de nous retourner :

- Le présent bulletin d'inscription entièrement rempli
- Un chèque d'acompte de 35% (du prix total voyage + taxes) ou 50% si votre réservation comprend des vols
- **Les conditions générales datées, signées, revêtues de la mention "Lu et Approuvé"**

Renvoyez votre dossier d'inscription **en Israël** : CCVL Israël Services 4/7 Herzl St, 5243102 Ramat Gan Israel - **En France**, représentation parisienne : CCVL, 4 rue de Valence 75005 Paris **Par mail** :

[contact@ccvl.voyage](mailto:contact@ccvl.voyage)

# Conditions particulières régissant nos programmes culturels

## Informations et Conditions Générales

CCVL Israël Services 4/7 Herzl St, 5243102 Ramat Gan Israel

1. Nous nous réservons la possibilité d'accepter ou refuser la participation / inscription à un voyage.

2 **Pour votre information, nous mentionnons dans nos programmes ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas.** De façon générale les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, **de visas éventuels**, les boissons ne sont jamais comprises dans le prix, sauf mention écrite de notre part.

### 2. Responsabilités

A. IA. CCVL Israël Services, pour la mise en œuvre des séjours, sont amenés, à choisir différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) sont amenés, à choisir différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) pour l'exécution de ses programmes. En ce qui concerne le transport aérien, les avions que nous utilisons offrent toutes les garanties de confort et de sécurité. Les nombreuses rotations des appareils et les impératifs de sécurité, qui priment avant tout, peuvent parfois entraîner certains décalages horaires. Néanmoins, nous ferons tout pour obtenir du transporteur la prise en charge hôtelière des passagers. Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou la Réglementation locale régissant les transports selon la loi du pays concerné. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport (à l'aller et au retour) provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries. Dans de telles conditions, le retard éventuellement subi ne pourra entraîner aucune indemnisation à la charge des CCVL. Nous recommandons aux participants devant effectuer un pré ou un post acheminement, de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, afin d'éviter le risque éventuel de leur perte financière.

B. En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le transport aérien, pendant le circuit ou pendant le séjour, ou si, pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, réquisitions, déplacements officiels, grèves, conditions climatiques ...), nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles ne préjugent des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

**C. Attention ! (Adulte, enfant, bébé) il vous appartient de vous assurer que vous êtes en règle avec les formalités de police, de douane et de santé, pour votre voyage. Les formalités restent, dans tous les cas, à votre charge. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas, billets, ...) mentionnés sur la page programme ou le document d'inscription, ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Les ressortissants étrangers doivent se renseigner par eux-mêmes, auprès de l'ambassade concernée.**

D. **Les frais de délivrance des passeports**, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billets) ne peuvent, en aucun cas, être remboursés.

E. Toute défaillance dans l'exécution du contrat, constatée sur place, doit être signalée et justifiée le plus tôt possible, par écrit, par le participant. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte. Toute réclamation relative à un programme doit être adressée à CCVL Israël Services 4/7 Herzl St, 5243102 Ramat Gan Israel, par pli recommandé, accompagnée des justificatifs originaux ou du constat écrit de notre prestataire, dans le délai d'un mois après la date du retour. Le délai de réponse peut varier de 1 à 3 mois, en fonction de la durée de notre enquête auprès des hôtels ou des prestataires de services. Tout courrier non accompagné de justificatifs originaux, sera classé sans suite

### Inscriptions et paiements

E. Joignez votre paiement à la demande d'inscription. Aucune inscription n'est acceptée sans paiement. **L'acompte à verser à l'inscription est de 35 % du montant total du programme pour une réservation d'hôtels, et de 50% si votre réservation comprend également un vol. Votre acompte doit prendre en compte les taxes d'aéroport et le règlement INTEGRAL des assurances éventuellement souscrites.**

F. **Le solde doit être réglé impérativement 30 jours avant votre départ, sans rappel de notre part.** Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité d'annuler votre voyage et de conserver l'intégralité des sommes versées.

G. Le signataire de la fiche d'inscription engage sa responsabilité pour les personnes inscrites sur ce même dossier.

H. Toute inscription entraîne le versement de **frais de traitement administratifs non remboursables** en cas d'annulation s'élevant à 100 euros.

### 3. Transport aérien

La régulation des capacités sur certains vols peut amener la compagnie à annuler, avancer ou reporter un voyage dans les 24 heures précédant ou suivant la date initialement prévue, et ce, avec un préavis de deux jours. De même sur les vols charters à destination d'Israël, les horaires des vols ne sont définitifs que dans les 48 heures précédant le départ. Les vols peuvent s'effectuer de jour comme de nuit, le premier et le dernier jour du voyage étant consacré au transport. Les CCVL n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de départ tardif et/ou de retour matinal le dernier jour. En particulier, le départ pouvant avoir lieu tard en soirée, la date effective de départ peut être celle du lendemain.

Parapher\_(signature ou initiales) :

## **Perte ou détérioration de bagages lors du transport aérien**

En cas de perte ou détérioration de vos bagages lors du transport aérien, il vous appartient de faire vous-même une déclaration aux services concernés de l'aéroport ou de la compagnie aérienne dont la responsabilité est engagée. La responsabilité des CCVL n'est pas engagée.

## **Demande de vols différés**

Les demandes de vols différés doivent impérativement être faites par écrit, soit sur la fiche d'inscription, soit par courrier séparé, soit par e-mail ; il ne sera donné aucune suite à une demande verbale. Les réponses des compagnies aériennes aux demandes de vols différés sont fonction de la disponibilité en siège, et ne constituent pas une obligation. Elles entraînent en général un supplément,

## **Convocations Billet-départ :**

1. Les instructions concernant le voyage (horaires, rendez-vous, numéros de vol, etc..) vous seront confirmées quelques jours avant le départ, par une convocation envoyée par E mail ou à défaut par courrier.

2. Pour l'enregistrement des bagages auprès de la compagnie aérienne, tous les passagers doivent être présents. Les billets seront remis à l'aéroport, aux lieux et heures mentionnées sur la convocation. Si vous ne respectez pas les horaires de présentation à l'aéroport, une compagnie aérienne peut –notamment pour des raisons de sécurité –vous refuser l'embarquement. Dans ce cas, aucune indemnité ou dédommagement n'est exigible. La non-présentation au départ entraîne automatiquement l'annulation du billet (et du vol retour) par la compagnie et des prestations terrestres.

## **6- Conditions de modifications ou annulations :**

1. Toute demande de modification ou annulation doit parvenir par lettre recommandée à CCVL Israël Services 4/7 Herzl St, 5243102 Ramat Gan Israel.

**En l'absence d'assurance annulation spécifique**, en cas d'annulation d'une prestation de voyage, les frais d'annulation suivants seront dus aux CCVL ou conservés par les CCVL :

- Annulation à plus de 30 jours du départ : 150 euros de frais par personne
- de 30 à 22 jours du départ : 50 % du montant total du programme
- de 21 à 15 jours inclus du départ : 75% du montant total du voyage.
- Moins de 15 jours avant le départ ou **non présentation au départ** : 100% du montant total est dû.

En cas de souscription d'une assurance annulation, la totalité des frais du séjour prévus à la date du sinistre sont dus aux CCVL qui vous fourniront une facture de frais d'annulation à faire valoir auprès de l'assurance.

**En cas de réservation individuelle de vols** et en l'absence d'assurance annulation spécifique, 100% du montant des vols réservés incluant les taxes d'aéroport sont dûs.

**Remarques :** Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne peut donner lieu à aucun remboursement. La modification des prestations, pour convenance personnelle (hôtel, location de voitures, etc.) pourra entraîner des suppléments tarifaires. Ces derniers ne seront pas remboursables. En ce qui concerne les séjours et les circuits, les prix sont calculés sur un nombre de nuitées. Vous pourrez donc être privé de quelques heures de séjours à l'arrivée ou/et au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres. Les repas supplémentaires resteront à votre charge. Une chambre triple est une chambre double dans laquelle est rajouté un lit d'appoint, réduisant ainsi l'espace de la chambre. Les chambrées individuelles sont en général plus petites et moins bien situées, malgré le supplément demandé.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (circonstances politiques, cataclysmes, grèves, etc.), nous pouvons être obligés d'annuler un voyage. Si ces événements interviennent avant votre départ, nous vous proposerions différentes solutions de remplacement ou un avoir intégral des sommes versées.

L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation, à condition que le client ait été informé au plus tard 21 jours avant la date prévue pour le départ (pour week-ends : 7 jours). Nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

## **7- Assurances**

Deux types d'assurances vous sont proposées : annulation, assistance-rapatriement, assistance-rapatriement-annulation ; ces contrats sont des contrats de type « groupe » proposés par nos fournisseurs, qui vous couvrent durant la durée du programme (hors pré – arrivée ou extension). Vous avez le choix d'accepter ou de refuser ces assurances et éventuellement, de souscrire de tels contrats auprès de vos assureurs habituels. **En cas de souscription d'une assurance, l'intégralité de la cotisation est due dès l'inscription en supplément de l'acompte.**

## **8- Variation éventuelle des prix**

**Les prix sont calculés pour un taux de change de 1 € pour 1,09 dollar. En cas de variation de plus de 2 % de cette parité, les CCVL pourront être amenés à modifier les prix des séjours, en vous en avertissant. Les hausses de fuel des compagnies aériennes seront intégralement répercutées. Les éventuelles hausses de carburant sont calculées lors de l'émission des billets qui intervient après le règlement intégral de votre réservation.**

**Signature**

**Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / 2017